



PROXIMITE SERVICES PICTONS

23, rue du Port

BP 143

85401 LUCON CEDEX

Tél.: 02 51 27 97 77

Fax : 02 51 27 90 58

email : proximiteservices@wanadoo.fr

www.proximiteservices.net

Association de services aux personnes
et de maintien à domicile

FICHE MISSIONS **INTERVENANTE AUPRES D'ENFANTS**

FINALITE DE LA FONCTION

- La garde d'enfants à domicile intervient pour l'ensemble des tâches nécessaires à la garde et à l'éveil d'un ou de plusieurs enfants, de l'employeur.
- Elle réalise tout où en partie des soins courants de la vie quotidienne.
- Elle apprend à l'enfant, pendant l'absence de ses parents, les règles de vie en société et dans la vie quotidienne.

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

- Elle se conforme aux instructions de son employeur
- Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique administratif: animatrice de secteur

CONDITIONS D'ACCES / COMPETENCES :

Critères d'expériences et/ou de formations types B.E.P.A Services aux Personnes, B.E.P. Sanitaire et Sociale, CAP Petite Enfance, DEAVS

PRINCIPALES ACTIVITES

- Accompagnement dans les tâches quotidiennes
 - Elle aide à l'habillage et au déshabillage de l'enfant, toilette et les changes pour les nourrissons et enfants en bas âge,
 - Elle accompagne les grands apprentissages : langage, autonomie, propreté, alimentation,
 - Elle veille à la sécurité de l'enfant, au repos et au sommeil,
 - Elle prépare également les différents repas, le goûter,
 - Elle participe aux tâches quotidiennes en complément si besoin pour l'entretien de la chambre et du linge de l'enfant,
 - Elle dispense les soins courants (donner les médicaments) en fonction de l'ordonnance médicale et de l'autorisation signée du parent,
- Accompagnement des enfants dans les activités scolaires et extra scolaire
 - Elle soutient l'enfant dans les matières scolaires, l'aide dans ses devoirs
 - Elle conduit les enfants à l'école et les ramène également pour leur participation à des activités extérieures, sportives ou culturelles
 - Elle organise différents jeux avec les enfants à leur domicile ou à l'extérieur, les fait participer et veille à leur intérêt. Elle prépare, range et entretien le matériel éducatif et de détente
- Transmet des informations (écrites et / ou orales) aux parents chez qui elle intervient.
- Ainsi qu'au supérieur hiérarchique sur le suivi et l'évolution de la prestation ainsi que sur les situations critiques.
- S'adapte à chaque situation, prend des décisions rapides et efficaces dans les limites de ses compétences, respecte les horaires, réagit aux événements avec calme.

LIMITES

- Le salarié ne peut pas recevoir de dons ou de cadeaux (cf de la charte de l'Aide à Domicile)
- L'intervenante :
 - ne fait pas de gros travaux,
 - ne peut se substituer à un autre professionnel,
 - doit adopter une attitude assurant la distance (pas d'implication excessive, recul...).
- En cas de modification des besoins de l'enfant et si les compétences nécessaires dépassent le rôle d'intervenante auprès d'enfants, celle-ci doit en référer à sa hiérarchie administrative

Le 5/01/2009